

## **Compte-rendu de la séance du 29 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

### **Etaient Présents : 13**

Lea DUVAL, Maire, Julie NAVÉAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoints, Bertrand FLEURY, Géraldine COURTOIS conseillers municipaux délégués

Isabelle LUBIN, Véronique DENOS, Hugues CORBIN, Jocelyne SILLÉ, Nadège CARRÉ, Frédéric RELANGE, Conseillers.

### **Etaient absents excusés : 6**

Mickaël TOIN, Gaby LAMBERDIÈRE, Thierry HABERT, Delphine BROUILLÉ, Patrick OLIVIER, Christian BYK,

### **Pouvoirs : 0**

Madame Sandrine GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation compte-rendu CM du 17 septembre 2025
2. Vente terrain rue de la Courbe
3. Classement voirie
4. Régularisation alignement parcelles lieu-dit Salverts
5. Tarification salles de réunion
6. Budget principal – admissions en non-valeur
7. Budget annexe assainissement – admissions en non-valeur
8. Budget annexe assainissement – Décision modificative
9. Salle Loisirs et Culture – Demande de gratuité UCAB
10. Affaires diverses

### **Délibération n°2025052 - Approbation de la séance du 17 septembre 2025**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve**, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2025.

## Délibération n°2025053 - Vente terrain rue de la Courbe

*Rapporteur : Lea DUVAL, Maire*

La commune est propriétaire de la parcelle AD85 d'une surface de 2 321 m<sup>2</sup> située rue de la Courbe.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que M. et Mme GRAU, propriétaires des parcelles voisines (AD86 et AD87), se portent acquéreurs de ce terrain au prix de 25 000 euros.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*Monsieur Frédéric RELANGE ne prend pas part au vote, le quorum reste atteint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** la cession par la commune de Beaumont-sur-Sarthe, de la parcelle AD85 située rue de la Courbe au profit de monsieur et madame GRAU Aldric et Élodie.

**Fixe** le prix de vente à 25 000 euros.

**Précise** que les frais afférents à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

**Autorise** madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document se rapportant à cette décision.

## Délibération n°2025054 - Régularisation alignement parcelles lieu-dit Salverts

*Rapporteur : Lea DUVAL, Maire*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à l'occasion d'un bornage réalisé dans le cadre de la vente d'une maison située au lieu-dit Salverts, une discordance a été constatée sur la limite de propriété, en ce sens que les parcelles A1190 et A1191 (en vert sur le plan) sont occupées par les propriétaires des parcelles A472 et A667, bien qu'appartenant à la Commune.

Madame le Maire propose de profiter de la vente du bien pour régulariser l'alignement.

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

Considérant que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

*Monsieur Frédéric RELANGE ne prend pas part au vote, le quorum reste atteint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

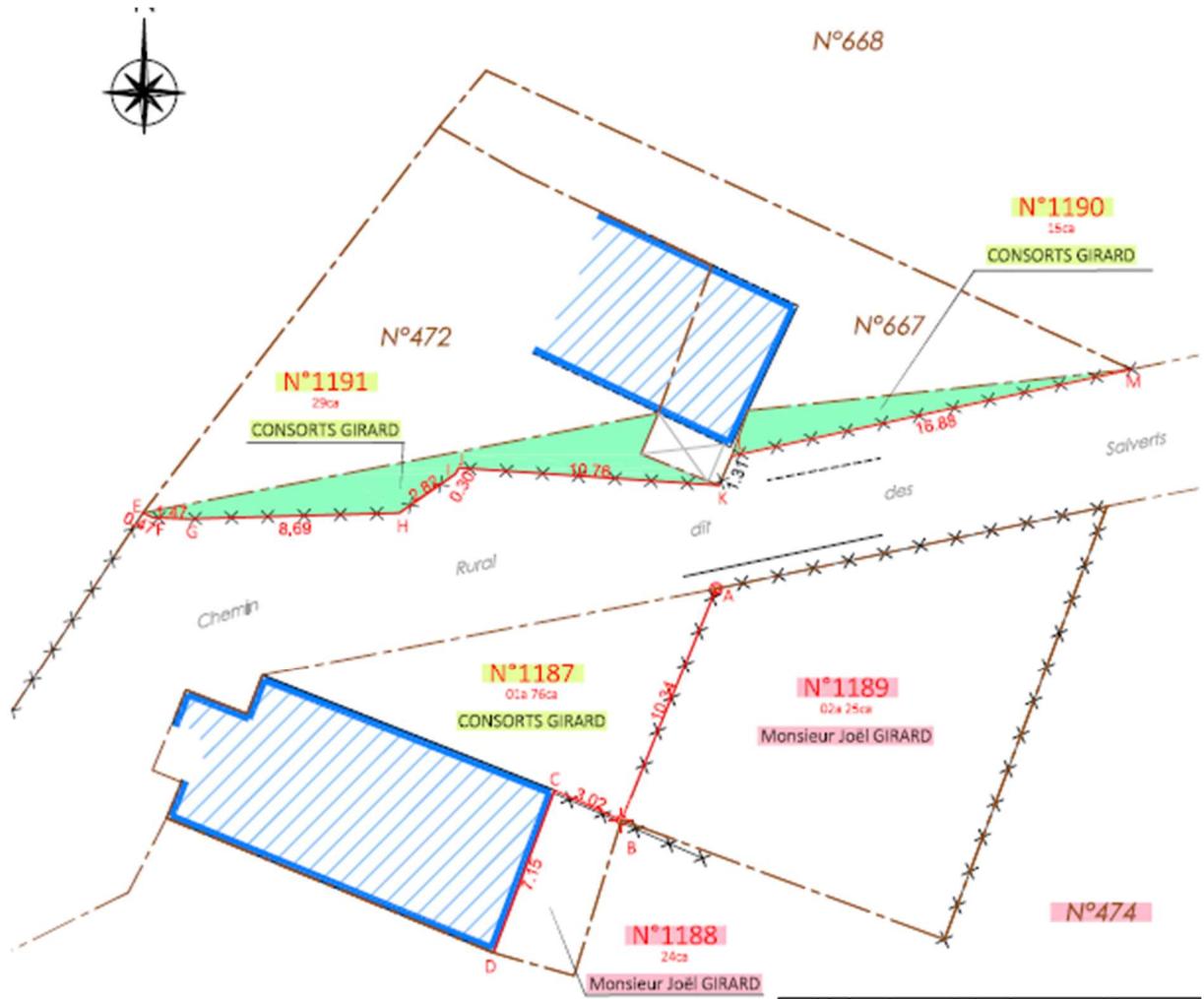
**Décide** de déclasser du domaine public, la portion de voie d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, matérialisée en vert sur le plan annexé à la présente délibération.

**Autorise** la cession par la commune de Beaumont-sur-Sarthe, des parcelles A1190 et A1191 situées lieu-dit Salverts au profit de monsieur Etienne BOUDIER.

**Fixe** le prix de vente à 15 euros.

**Précise** que les frais afférents à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

**Autorise** madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document se rapportant à cette décision.



Délibération n°2025055 - Tarification salles de réunion

*Rapporteur : Lea DUVAL, Maire*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée pour mettre à disposition des salles de réunion. La salle communale étant utilisée quasiment tous les jours par les associations belmontaises, madame le maire propose de louer les salles disponibles des bâtiments communaux (hôtel de ville, ancienne école des filles, ...).

Au vu du caractère occasionnel de ces mises à disposition, madame le maire propose de fixer un tarif unique quel que soit le local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe le prix de location des salles de réunion à :**

- 50 euros la demi-journée
  - 80 euros la journée

**Précise** que les tarifs de la salle loisirs et culture et de la salle communale 30 rue de la Gare restent inchangés.

**Autorise** madame le maire à accorder la gratuité pour les salles hors Salle Loisirs et Culture, pour les structures à but non lucratifs pour des réunion présentant un intérêt local.

### **Délibération n°2025056 - Budget principal – admission en non-valeurs**

La trésorerie de Conlie propose l'admission en non-valeur arrêtée au 5 juin 2025 de la liste n°7621361432, pour le budget principal, comprenant des créances des exercices 2009 et 2010 pour un montant total de 354.33 euros.

- |                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| ○ 2009 : 1 pièce pour un montant de  | 292.47 euros |
| ○ 2010 : 2 pièces pour un montant de | 61.86 euros  |

Elles seront imputées au compte 6541 – Créances admises en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'admission en non-valeur des créances figurant sur la liste n°7621361432 pour un montant total de 354.33 euros.

**Autorise** madame le maire à mandater la somme.

**Précise** que la dépense sera imputée au compte 6541.

### **Délibération n°2025057 - Budget assainissement – admission en non-valeurs**

La trésorerie de Conlie propose l'admission en non-valeur arrêtée au 5 juin 2025 de la liste n°7145730732, pour le budget annexe assainissement, comprenant des créances des exercices 2019 à 2023 pour un montant total de 3 467.48 euros.

- |                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| ○ 2019 : 12 pièces pour un montant de | 504.75 euros   |
| ○ 2020 : 17 pièces pour un montant de | 536.43 euros   |
| ○ 2021 : 31 pièces pour un montant de | 1 118.03 euros |
| ○ 2022 : 33 pièces pour un montant de | 1 031.07 euros |
| ○ 2023 : 12 pièces pour un montant de | 277.20 euros   |

Elles seront imputées au compte 6541 – Créances admises en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'admission en non-valeur des créances figurant sur la liste n°7145730732 pour un montant total de 3 467.48 euros.

**Autorise** madame le maire à mandater la somme.

**Précise** que la dépense sera imputée au compte 6541.

## Délibération n°2025058 – Budget annexe assainissement - décision modificative n°2025-1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la délibération n°2025-15 du 26 février 2025, fixant le tarif de mise à disposition du personnel communal à 27€/heure, il y a lieu d'augmenter les crédits au chapitre 012 en section d'exploitation du budget annexe assainissement. Ces crédits sont pris sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** la Décision Modificative n°2025-1 du budget annexe assainissement ci-après

**Précise** que la présente décision modificative est votée :

- Au niveau du chapitre en section d'exploitation
- Au niveau du chapitre en section d'investissement

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012 - Charges de personnel (6218)		2 604,00 €		
67 - Charges exceptionnelles (673)	2 604,00 €			
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2 604,00 €</b>	<b>2 604,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Général</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Total Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Général</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>

## **Délibération n°2025059 – Salle Loisirs et Culture demande de gratuité de l'UCAB**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'UCAB organise un Loto le 13 décembre 2025 afin de financer les différentes manifestations qu'elle organise et notamment la Foire Saint-André. L'association demande la mise à disposition gratuite de la Salle Loisirs et Culture pour ce loto.

*Monsieur Stéphane RAMOND ne prend pas part au vote, le quorum reste atteint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'Union des Commerçants et Artisans Belmontais à l'occasion du « loto des commerçants » du samedi 13 décembre 2025.

**Charge** Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Droit de préemption**

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

Section AE, parcelle n°309 – 1 rue du Moulin (2025-25)

### Affaires diverses

Participation employeur – complémentaire santé 2026 : présentation du projet présenté au CST (montant retenu : 30€/mois).

CCHSAM – Transport à la demande

Foire Saint-André (route barrée rue Louatron)

Fermeture Coccimarket

Prospection Foodtruck, magasin

Presbytère

Travaux école élémentaire (peinture et sol classes ULIS)

Sinistre immeuble 6 rue de la Gare

Immeuble place des Halles

la séance est levée à 19h30